

Bordereau de perte

Prime aux petits ruminants (PPR)



Financé
par l'Union européenne

IMPORTANT : les explications pour remplir le **Bordereau de perte** sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DAAF. Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

Si vous estimez que la perte peut bénéficier d'une dérogation pour **force majeure ou circonstance naturelle**, vous devez compléter cette déclaration par l'envoi d'un courrier à votre DAAF, où vous formulez votre demande de dérogation et apportez les justifications utiles.

N° Pacage

N° Siret

Nom, prénom ou dénomination sociale :

Je déclare avoir perdu femelle(s) de mon effectif engagé pour la prime aux petits ruminants.

Cette perte est intervenue le / / 2026 pour le motif suivant : ☐ vente ☐ abattage sanitaire ☐ accident

☐ mortalité ☐ autre (précisez) :

Par ailleurs, je déclare avoir remplacé ces pertes par brebis/chèvres.

Ce remplacement a été réalisé le / / 2026

Commentaires :

À : , le 2 0 2 6

Signature de l'exploitant, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés en cas de GAEC :

IMPRIMERIE NATIONALE SAP-58234

Bordereau de localisation

Prime aux petits ruminants (PPR)



Financé
par l'Union européenne

Important : les explications pour remplir le **Bordereau de localisation** sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DAAF.

N° Pacage

N° Siret

Nom, prénom ou dénomination sociale :

Je déclare que mes animaux engagés pour la prime aux petits ruminants sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire, soit du 3 février au 13 mai 2026 inclus :

☐ dans un bâtiment de mon exploitation. *Veuillez préciser la localisation du bâtiment (nom de la commune) :*

☐ sur des îlots figurant dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2025.

☐ sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2025. Ces îlots sont les suivants :

Commune	Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2025 (s'il est connu)			Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation
	Numéro Pacage	Nom	N° îlot	

À : , le 2 0 2 6

Signature de l'exploitant, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés en cas de GAEC :

IMPRIMERIE NATIONALE SAP-58234